

 <https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/16/ecole-inclusive-nous-proposons-un-chan...>

 Claire Ané, Eléa Pommiers, Sylvie Lecherbonnier

 11 min read

Ecole inclusive : Fadila Khattabi et Nicole Belloubet proposent « un changement de paradigme »

- [Société](#)
- [École primaire et secondaire](#)

Les ministres Fadila Khattabi, chargée des personnes handicapées, et Nicole Belloubet, à la tête de l'éducation nationale, annoncent la création de pôles d'appui à la scolarité pour « donner la priorité à l'accessibilité de l'école », avec l'aide notamment de professionnels du médico-social.

Article réservé aux abonnés



La ministre de l'éducation nationale, Nicole Belloubet, et Fadila Khattabi, ministre déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées, détaillent au *Monde* les décisions du comité interministériel du handicap qui se réunit jeudi 16 mai sous la présidence de Gabriel Attal. Il a pour thème principal la place des élèves en situation de handicap à l'école dont le nombre a presque quadruplé depuis la loi handicap de 2005.

Emmanuel Macron avait annoncé, en avril 2023, un « acte II de l'école inclusive ». Où en est-on un an après ?

Fadila Khattabi : Environ 470 000 enfants handicapés sont scolarisés [*en milieu ordinaire*] aujourd'hui, c'est 47 % de plus qu'au moment de l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Nous avons progressé d'un point de vue quantitatif, mais pour faire en sorte que le droit à l'éducation de tous les enfants soit respecté, nous devons aller vers plus de qualité. Nous proposons donc un changement de paradigme.

Nicole Belloubet : Il s'agit d'abord d'assurer l'égalité de tous les élèves. Pour qu'elle existe, tous les enfants, quelle que soit leur situation, qu'ils soient scolarisés à l'école, dans une structure médico-sociale ou à domicile, auront un numéro national d'identification dès la rentrée 2024. Cela ouvrira des droits pour les familles qui en sont

jusqu'alors exclues, comme celui de voter ou de se présenter aux élections de parents d'élèves.

Ensuite, nous souhaitons donner la priorité à l'accessibilité de l'école. C'est l'objectif de la réforme que nous allons engager avec la création de pôles d'appui à la scolarité [PAS], composés d'un professeur coordinateur et d'un éducateur spécialisé, qui pourront faire appel à des professionnels du médico-social. Sur demande des enseignants ou des parents d'élèves et en accord avec eux, ces PAS proposeront des aménagements pédagogiques, du matériel adapté et mobiliseront des psychologues, des orthophonistes ou des conseillers pédagogiques. Ils pourront également affecter des accompagnants d'élèves en situation de handicap [AESH] directement auprès des élèves, en fonction de l'évaluation des besoins faite avec les professeurs. Nous aurons ainsi un éventail de solutions à proposer et ce ne sera pas toujours un accompagnement humain qui sera retenu, car il n'est pas forcément la réponse adéquate.

Lire l'article : Article réservé à nos abonnés [L'école inclusive, un système qui craque](#)

C'est la prérogative des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) depuis 2005. Pourquoi la transférer à l'Etat et à l'éducation nationale ?

N. B. : Nous allons simplifier le parcours administratif des parents et apporter une première réponse immédiate à des familles qui attendent pendant trop longtemps des décisions des MDPH pour scolariser leurs enfants. Nous n'enlevons aucune compétence aux MDPH qui pourront toujours être sollicitées pour une analyse approfondie ou un accompagnement médico-social renforcé de l'enfant. Une loi sera présentée à la fin de l'année 2024 pour créer 3 000 PAS d'ici à 2027. Cent premiers PAS seront lancés à la rentrée 2024 dans quatre départements pilotes.

Selon l'association Ambition Ecole inclusive, environ 200 000 enfants ne bénéficient d'aucune scolarisation et sont hors des radars de l'éducation nationale. Qu'en est-il ? La réforme permettra-t-elle de faire mieux ?

F. K. : Ces chiffres, avancés par des parlementaires de la Nupes [*Nouvelle Union populaire écologique et sociale*], ne reflètent aucune réalité. Dès lors que nous les accompagnons mieux, avec une prise en charge rapide et adaptée, il devrait y avoir

d'avantage d'enfants en situation de handicap à l'école dans les années à venir. L'objectif est de ne laisser aucun enfant sans solution et, pour cela, Gabriel Attal nous a demandé de créer un observatoire des besoins dans chaque région.

L'école inclusive repose largement, depuis vingt ans, sur les AESH, personnel précaire, sommairement formé, dont le salaire moyen est inférieur à 900 euros. Comptez-vous valoriser ce métier et comment ?

N. B. : Le travail d'AESH est devenu un métier en soi, exercé par 140 000 personnes, dont 60 % en CDI. Leur salaire a été revalorisé de 38 % depuis 2017, et 3 000 nouveaux postes seront créés à la rentrée. L'Etat financera en outre les AESH qui accompagnent les élèves le midi, grâce à la proposition de loi du sénateur *[Les Républicains]* Cédric Vial, *[adoptée définitivement mercredi 15 mai]*. Pour ces professionnels, souvent à temps partiel, avec, en conséquence, un faible salaire, ce sera huit heures de plus par semaine. Ils doivent pouvoir accéder aux 35 heures.

Nous allons également construire un plan d'action pour leur donner des perspectives, et leur permettre d'avoir un déroulé de carrière plus ambitieux. Les accompagnants qui le souhaitent pourraient ainsi devenir enseignants ou intégrer un nouveau métier d'éducateur spécialisé qui serait créé à l'éducation nationale.

Selon plusieurs enquêtes, les conditions actuelles d'accueil à l'école de ces enfants ne sont pas satisfaisantes pour les enseignants et deviennent même une source de souffrance au travail. Quelles réponses apportez-vous à cela ?

N. B. : Il peut y avoir une forme de détresse chez certains professeurs quand ils n'ont pas la formation suffisante pour prendre en charge ces enfants, ou quand les élèves eux-mêmes ne bénéficient pas de l'accompagnement adapté ; en somme, quand nous n'avons pas la bonne réponse. C'est vrai, nous n'avons pas partout et tout le temps la bonne réponse, il ne faut pas le cacher. La formation est une clé de voûte : nous devons mieux former les enseignants, et leur apporter des appuis à chaque fois que c'est nécessaire, sans délai. Nous développerons cette dimension dans leur formation initiale, que nous réformons. Pour les professeurs déjà en poste, il nous faut démultiplier les plans de formation.

Le Monde Ateliers

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Plus globalement, nous devons encore poursuivre nos efforts. Certains plaident pour que nous profitons de la baisse démographique pour diminuer les effectifs des classes qui accueillent des élèves handicapés. Tout en tenant compte du contexte budgétaire, nous regardons cela afin de déterminer s'il s'agit de la meilleure solution.

Le fonctionnement en groupes de niveau ou de besoin au collège, en 6^e et en 5^e, à la rentrée 2024, ne risque-t-il pas de nuire à l'inclusion des élèves porteurs de handicap ?

N. B. : J'ai entendu les inquiétudes à ce sujet et, même si elles ne me semblent pas fondées, je vais expressément demander aux recteurs d'être vigilants à ce que les élèves handicapés ne soient pas systématiquement dans les groupes les plus en difficulté. Comme tous les autres élèves, ils pourront changer de groupe en cours d'année, en fonction des compétences acquises.

Les principales associations pensent qu'il n'y a pas eu de véritables progrès depuis un an, quand le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe a estimé que la France viole les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Que répondez-vous ?

F. K. : En un an, ce gouvernement a permis à 120 000 travailleurs en milieu protégé d'avoir les mêmes droits que tous les autres salariés. Il a engagé le remboursement intégral des fauteuils roulants électriques et manuels, comme demandé par le président. Cette année, les premières réponses prévues par les « 50 000 solutions » se déploient, et je souhaite faire sortir des établissements médico-éducatifs pour enfants les 10 000 jeunes adultes qui y sont toujours, faute de place ailleurs. Cela représente, d'ici à 2030, 1,5 milliard d'euros déjà programmés, et nous libérerons des places pour les enfants handicapés en priorité. Pour revenir sur l'école, l'objectif est aussi d'installer 100 instituts médico-éducatifs dans les établissements scolaires, avec l'appui d'un fonds de transformation de l'offre médico-sociale de 250 millions d'euros.

Qu'en est-il de l'accessibilité, pour laquelle la France est très en retard ? Est-ce que les 1,5 milliard d'euros promis sur cinq ans pour

l'améliorer sont maintenus ?

F. K. : Oui, et c'est une volonté très claire du président de la République. Les Jeux olympiques et paralympiques sont un levier : les sites des épreuves ont été mis aux normes, et 430 millions d'euros sont dévolus à la mise en accessibilité des gares d'ici à 2027. Nous cofinançons les travaux de mise aux normes des collectivités locales, à hauteur de 500 millions d'euros.

Nous accompagnons aussi les restaurants, hôtels, petits commerces, cabinets médicaux et locaux associatifs avec un fonds de 300 millions d'euros : 50 % des travaux sont financés par l'Etat, jusqu'à 20 500 euros. Ce n'est pas assez connu. Et si l'incitation ne suffit pas, les sanctions pourraient suivre – l'accessibilité a été rendue obligatoire par la loi handicap de 2005.

Claire Ané, Eléa Pommiers et Sylvie Lecherbonnier

Contribuer Réutiliser ce contenu

Generated with Reader Mode